



Accident du travail de 7 jours

Par **Anza81**, le **18/09/2015** à **15:25**

Bonjour j'ai été en accident travail mon entreprise me reproche de mettre mis en accident travail (que j'aurais dû me mettre en maladie)et me dit que je vais leur coûter 30000€ je dois en plus lors d'une réunion expliquer mon accident travail et en dire que je n'aurais pas dû faire le levage tout seul (hors il n'y avait que moi sur le chantier)

Par **moisse**, le **18/09/2015** à **19:33**

Bonjour,

[citation] je vais leur coûter 30000€ [/citation]

Ha bon ?

Et comment ils justifient ce montant, sachant que les seuls frais qui restent à la charge de l'employeur sont:

- * le complément du salaire
- * le taux "accident du travail" qui va augmenter
- * les condamnations éventuelles du tribunal correctionnel saisi par le commissaire de police ou l'inspecteur du travail qui seraient intervenus sur le lieu du sinistre.

[citation]je dois en plus lors d'une réunion expliquer mon accident travail [/citation]

L'employeur a l'obligation de déclarer les circonstances de l'accident au CHS-CT lorsqu'il existe, en tous cas à la représentation du personnel.

Alors autant vous écouter directement.

[citation]en dire que je n'aurais pas dû faire le levage tout seul (hors il n'y avait que moi sur le chantier)

[/citation]

Ne pas aborder vous-même ce sujet.

L'employeur ne peut que vous sanctionner si vous n'avez pas respecté ses instructions, ou subir les conséquences d'une grave négligence de sa part.
Vous avez bien fait de déclarer l'accident du travail.

Par **Anza81**, le **18/09/2015** à **21:41**

Bonsoir ils vont avoir 7000€ de cotisations pendant 3 ans et le reste c'est pour les préjudices pour les clientsetc c'est ce qu'ils ont dit en réunion bilan chantier
cordialement

Par **moisse**, le **19/09/2015** à **06:35**

Un seul mot: foutaises.

En suivant un tel raisonnement et en s'appuyant sur l'effet Papillon, votre déclaration pourrait provoquer l'effondrement de la bourse à Hong-Kong.

Mais bravo: votre personne est quasiment irremplaçable, au point que votre absence va causer un gros préjudice aux clients.